

La facture des frais de scolarité

Tâche 1 : Estimer le prix des études à l'UdeM



L'élève doit rentrer dans le [calculateur des frais des scolarités de l'UdeM](#) les bonnes informations concernant les études et le statut de la personne pour estimer le montant des frais de scolarité. Vérifier sa connaissance des nombres et de leur prononciation.

Tâche 2 : Consulter sa facture



Observez si l'élève comprend et suit bien les consignes décrites dans la [page Web des questions sur les droits de scolarité](#). Vérifiez qu'il utilise l'indicatif présent pour décrire ce qu'il fait. Profitez-en pour travailler au besoin en phonétique la non-prononciation de la lettre e en final. Expliquez la prononciation des conjugaisons des verbes en -ER par opposition à la prononciation des verbes à l'infinitif.

Exemple : cliquer [klike] ≠ clique [klik]

Tâche 3 : Comprendre la facturation des frais de scolarité



Pour répondre aux questions, l'élève doit trouver l'information sur la page Web. Si c'est difficile, donnez-lui des astuces pour développer ses stratégies de compréhension, comme repérer les mots clés des questions dans les onglets de la page Web.

Corrigés des questions :

- 1) La date limite pour payer les frais de scolarité est le 15 juin pour le trimestre d'été, le 15 octobre pour le trimestre d'automne et le 15 février pour le trimestre d'hiver.
- 2) Pour avoir un reçu, il faut faire une demande par courriel à fraisscol@fin.umontreal.ca (faire épeler l'adresse de courriel par l'élève).
- 3) Les paiements par carte de crédit et en argent comptant sont refusés.
- 4) On peut contacter l'équipe des Droits de scolarité par téléphone, par courriel, par télécopieur et aux comptoirs.